

Publié le 11 avril 2024

Save the date ! Webinaire de présentation de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) EduRénov pour la rénovation du bâti scolaire

Le vendredi 19 avril, un webinaire pour tout comprendre sur l'AMI « Maitrise d'ouvrage déléguée » lancé par le programme EduRénov de la Banque des Territoires en partenariat avec la Fédération des élus des Entreprises publiques locales. 20 collectivités pourront profiter d'un financement des frais de maîtrise d'ouvrage déléguée à hauteur de 20 000€.



La Fédération des élus des Entreprises publiques locales vous invite à participer à la présentation de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) EduRénov qui se tiendra en distanciel le vendredi 19 avril de 12h à 12h30. [EduRénov est le programme mis en place par la Banque des Territoires](#) pour accompagner la massification des opérations de rénovation énergétique de bâtiments scolaires.

Dans ce cadre, elle lance un AMI en coopération avec la FedEpl afin de soutenir les collectivités de petite taille dans la réalisation d'opérations de rénovation énergétique en maîtrise d'ouvrage déléguée confiées aux Epl.

Pour les communes de moins de 20 000 habitants

Il s'adresse à toutes les communes de moins de 20 000 habitants disposant d'un projet de rénovation énergétique d'un ou plusieurs établissements scolaires. Les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant la compétence pour des écoles situées sur le territoire de

ces communes seront aussi éligibles. **Le cofinancement ciblera spécifiquement les frais liés à la délégation de maîtrise d'ouvrage et sera limité à 20 collectivités**, pour une subvention maximale de 20 000€ par collectivité.

Êtes-vous une Epl engagée dans des opérations de rénovation énergétique du bâti scolaire pour une ou plusieurs collectivités de petite taille ? N'hésitez pas à les sensibiliser à cet AMI qui permettra d'accélérer vos projets.

On répondra à vos questions lors du webinaire. **Les inscriptions sont ouvertes à ce [lien](#).**

Les collectivités doivent remettre leurs candidatures [via ce formulaire](#) avant le 14 mai. Retrouvez les modalités pratiques et les conditions d'analyse sur [le site de la Banque des Territoires](#).

Par Luisa DE QUATTRO